



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Revenu agricole

Question écrite n° 10551

Texte de la question

M Gerard Chasseguet appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur la situation du secteur agricole. Les agriculteurs viennent d'enregistrer en 1988 une nouvelle baisse de leur revenu brut moyen par exploitation de l'ordre de 3,9 p 100 en francs constants. Pourtant le secteur agroalimentaire a degage un excedent record de 41,6 milliards de francs sur ses echanges exterieurs en 1988. Il constitue donc un atout indispensable dans l'economie francaise. Il importe cependant, si l'on veut conforter la contribution apportee par l'agriculture aux grands equilibres economiques du pays, d'allieger autant que faire se peut les charges excessives qui pesent sur l'ensemble des exploitations agricoles. Plusieurs mesures pourraient aller dans ce sens : l'allegement au-dela de 50 p 100 de la TVA payee sur les carburants ; l'allegement de l'impot sur le foncier non bati ; la suppression de la taxe de coresponsabilite laitiere ; l'augmentation de l'enveloppe des prets bonifies ; l'adoption d'un plan social, notamment en faveur des exploitations en difficulte. Il lui demande de bien vouloir prendre en consideration ces differentes propositions et de l'informer des mesures susceptibles d'etre prises en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - La Commission des comptes de l'agriculture de la nation s'est reunie le 25 avril dernier pour examiner les comptes provisoires de l'agriculture de 1988. Ceux-ci font apparaitre une baisse de 4 p 100 du revenu agricole en 1988, ce qui confirme les premieres evaluations publiees en novembre dernier. La degradation du revenu agricole, en 1988, tient avant tout a l'accroissement des achats de moyens de production, a des prix a nouveau en hausse, tandis que les prix agricoles restent stables. Neanmoins, le maintien a un niveau eleve des aides consenties aux agriculteurs, sous forme de subventions ou de prises en charge d'interets, a contribue a limiter la baisse du revenu agricole en 1988. Il etait donc necessaire, dans ces conditions, d'accelerer l'effort entrepris par le Gouvernement pour soutenir le revenu agricole, par une action sur les charges et par des mesures d'aide aux agriculteurs en situation delicate. Cet effort s'etait deja concretise par la diminution de la taxe additionnelle sur le foncier non bati destinee au financement du BAPSA decidee lors du vote du budget de 1989, ou par l'elargissement de l'enveloppe des prets bonifies aux cooperatives d'utilisation du materiel agricole. A la suite de reunions tenues avec diverses organisations professionnelles agricoles, le Gouvernement vient de decider un ensemble de mesures supplementaires representant, au total, 600 millions de francs concernant tant les agriculteurs des zones defavorisees que l'allegement des cotisations sociales ou les petits producteurs de lait mis en difficultes par les quotas. De plus, il soumet actuellement au Parlement un projet de loi dont l'un des volets porte reforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles. L'objectif est d'indexer celles-ci sur les revenus reels des agriculteurs, permettant ainsi de poursuivre le demantelement des taxes BAPSA. Toutes ces mesures traduisent clairement la preoccupation de preparer l'echeance du marche unique europeen, avec des exploitations competitives et dont la rentabilite puisse etre assuree. Le role que joue l'agro-alimentaire dans nos echanges exterieurs temoigne en effet de l'importance de ce secteur dans l'economie nationale et donc de l'attention qu'y portent les pouvoirs publics.

Données clés

Auteur : [M. Chasseguet G•ard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10551

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1179